											54098M
USAG	ES AUTORISÉS										
HABITATION						Type de bâ	timent				
				Is	olé	Jumelé	I	En rangée			
				Non	Nombre de logements autori		torisés par	bâtiment	Localisatio	on	Projet d'ensemble
H1	Logement		Mini	imum	1	0		0			
			Maxi	mum (	5	0		0			
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES				Superficie maximale de plancher		her					
				par	· établisse	nent	par bâ	timent	Localisation	on	Projet d'ensemble
C1	Services administratifs										X
C2	Vente au détail et service	es									X
C3	Lieu de rassemblement										X
COMM	ERCE D'HÉBERGEMENT T	TOURISTIQUE				bre maxim	al d'unités				
				par	· établisse	nent	par bâ	timent	Localisation	on	Projet d'ensemble
C11	Résidence de tourisme										
COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL					Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation						
				par	· établisse	nent	par bâ	timent	Localisation	on	Projet d'ensemble
C20	Restaurant										X
PUBLIQUE				Superfi	cie maxima	le de planc	her				
				par	· établisse	nent	par bâ	timent	Localisatio	on	Projet d'ensemble
P1	Équipement culturel et p										X
P3	Établissement d'éducation										X
P5	Établissement de santé s	ans hébergement									X
	ÉATION EXTÉRIEURE										
R1	Parc										
	S PARTICULIERS										
Usag	e associé :	La location d'une chambre à						cle 178			
		Un bar est associé à un usag	e du groupe C3	lieu de rasse	mblemen	t - article 2	212				
Usag	e spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85									
NORN	MES DE LOTISSEMENT										
	Superficie		ficie	Largeur							
		minimale	maximale	minir	nale n	naximale	Profond	eur minimale			
DIMI	ENSIONS GÉNÉRALES		324 m²		12	m			27 m		
BÂTI	MENT PRINCIPAL					,					
DIMEN	NSIONS DU BÂTIMENT PRI	INCIPAL	Largeur	minimale		Hauteur		Nomb	ore d'étages	Pot	urcentage minimal

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur r	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +	
DIMENSIONS GÉNÉRALES					1	2			
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	3 m	1.2 m	4.8 m		7.5 m		25 %	4 m²/log	
NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES									
H1 Isolé 3 logements	3 m	1.5 m	6 m		7.5 m		25 %	4 m²/log	
H1 Isolé 4 à 6 logements	3 m	4.5 m	9 m		7.5 m	7.5 m		4 m²/log	
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	male de plancher			Nombre de le		ogements à l'hectare	
	Vente	Vente au détail A				Minimal		aximal	
M 3 D d	Par établissemer	t Par bâtime	nt Pa	Par bâtiment					

3300 m²

3300 m²

15 log/ha

3300 m²

#### STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

### TYPE

Axe structurant A

### GESTION DES DROITS ACQUIS

# USAGE DÉROGATOIRE

Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856

#### CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

Réparation ou reconstruction autorisée malgré le lot dérogatoire - article 896

### ENSEIGNE

### TYPE

Type 2 Patrimonial

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Arrondissement historique

										54176M
USAGES AUTORISÉS										
HABITATION				Type de bâtiment						
			Iso	olé	Jume	lé	En rangée			
			Noml	bre de le	ogements at	ıtorisés	par bâtiment	Localisati	ion	Projet d'ensemble
H1 Logement		Minim	um 1		0		0			
-		Maxim	<b>im</b> 6	6 0			0			
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES				Superficie maximale de plancher						
			par	établiss	ement	pa	r bâtiment	Localisati	ion	Projet d'ensemble
C1 Services administratifs										X
C2 Vente au détail et servi	ces									X
C3 Lieu de rassemblement										X
COMMERCE D'HÉBERGEMENT	TOURISTIQUE			Nombre maximal d'unités						
			par	par établissement par bâtiment		r bâtiment	Localisati	ion	Projet d'ensemble	
C11 Résidence de tourisme										
				Superficie maximale de plancher						
COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL				de l'aire de consommation						
			par	établiss	ement	pa	r bâtiment	Localisati	ion	Projet d'ensemble
C20 Restaurant										X
COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES					icie maxim					
			par	établiss	ement	pa	r bâtiment			Projet d'ensemble
C36 Atelier de réparation										
PUBLIQUE				-	icie maxim			Y 11 (1		75 1 1 11
D1 5 1 1 1 1			par	établiss	ement	pa	r bâtiment	Localisati	ion	Projet d'ensemble
P1 Équipement culturel et										X
P3 Établissement d'éducation et de formation P5 Établissement de santé sans hébergement										X
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE	sans nebergement									Λ
R1 Parc										
USAGES PARTICULIERS										
Usage associé :	La location d'une chambre à	une clientèle de	nassage est :	associé	e à un loge	ment - :	article 178			
esage associe.		de rassemblement - article 212								
Usage spécifiquement autorisé : Atelier d'artiste - article 85										
NORMES DE LOTISSEMENT										
		Superficie								
		minimale	maximale	min	imale	maximal	e Profond	Profondeur minimale		

DIMENSIONS GÉNÉRALES	324 m²		12 m		27	27 m					
BÂTIMENT PRINCIPAL											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements				
	mètre	%	minimale maximale		minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m <sup>2</sup> ou +			
DIMENSIONS GÉNÉRALES					1	2					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément			
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	3 m	1.2 m	4.8 m		7.5 m		25 %	4 m²/log			
NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES											
H1 Isolé 4 à 6 logements	3 m	4.5 m	9 m		7.5 m		25 %	4 m²/log			
H1 Isolé 3 logements	3 m	1.5 m	6	m	7.5 m		25 %	4 m²/log			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de plancher			Nombre de l	ogements à l'hectare				
	Vente	au détail	Administration			Minimal		Maximal			
M 3 D d	Par établissemen	nt Par bâtime	t Par bâtiment								

3300 m<sup>2</sup>

15 log/ha

# STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

### TYPE

Axe structurant A

# GESTION DES DROITS ACQUIS

#### USAGE DÉROGATOIRE

Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856

### CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

Réparation ou reconstruction autorisée malgré le lot dérogatoire - article 896

### ENSEIGNE

#### TYPE

Type 2 Patrimonial

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Arrondissement historique